

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation
23 mars 2018

Date d'affichage
23 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Amelle DAHMANI, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Bernadette MILLOT, Colette PERNET.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique BISSON, Sophie MARTIN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Siva MOUROUGANE par Jean-Pierre HAQUELLE, Dominique STEVENOT par Sylvie LEMERE.

Monsieur Jean ROULIN a été nommé secrétaire.

Objet : **TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES SUR LE MINIBUS MUNICIPAL**

N° de délibération : **2018_03_30_16**

Rapporteur : **M. BISSON**

La commune dispose de 2 minibus 9 places utilisés par les services péri et extrascolaires et loués aux associations :

- | | | | |
|------------------|----------------|-----------|---------------|
| - Renault Trafic | acquis en 2006 | 80 AQJ 51 | (230 000 kms) |
| - Fiat Scudo | acquis en 2015 | CG 927 DH | (100 000 kms) |

Le véhicule Renault Trafic arrivant en bout de vie, il ne peut plus en l'état être utilisé pour les longs trajets.

La commune a inscrit au budget 2018 l'acquisition d'un nouveau minibus pour les services pour un montant TTC de 21 200 €.

Des annonceurs vont être sollicités directement par la Mairie pour l'acquisition d'espaces publicitaires sur ce véhicule. Des devis seront alors demandés à différents prestataires de sérigraphie.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer le tarif qui sera appliqué selon la taille des espaces publicitaires.

Les encarts seraient vendus pour une durée de 4 ans, sauf où l'annonceur cesserait son activité en cours de période, dans ce cas l'espace pourra être revendu.

La Commune finance intégralement le nouveau minibus. Cette recette, estimée au plus fort à 9 270 €, est inférieure au coût réel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

VU la proposition de M. le Maire ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2018 ;

OUI l'exposé qui précède,

FIXE le prix des encarts publicitaires du minibus municipal comme indiqué dans le tableau des tarifs ci-annexé.

AUTORISE M. le Maire à conclure une convention avec chaque annonceur qui précisera les modalités du partenariat.

Résultat du vote :

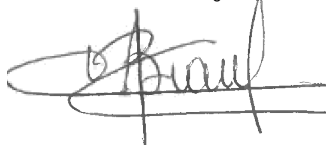
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/04/2018 à 11:05:34
Référence : 7795c5254a824978c5d4879a30e676b1d9718638